

Taxe d'accise—Loi

pièces que nous expédions chez nos voisins du Sud. Toute initiative que nous pourrions prendre pour renforcer le secteur automobile nord-américain constitue un pas dans la bonne voie. Voilà pourquoi je souscris à ce projet de loi.

Le troisième point concerne la taxe sur l'alcool et le tabac qui passera de 12 à 13 p. 100. J'approuve cette hausse, non seulement à cause des recettes qu'elle apportera, mais aussi parce que je m'intéresse beaucoup aux effets qu'a sur la santé l'usage du tabac et des boissons alcooliques ainsi qu'aux ravages sociaux de l'alcoolisme. Je ne prétendrai pas qu'une hausse de la taxe sur ces deux produits soit le meilleur moyen d'enrayer l'alcoolisme et le tabagisme. Mais je suis persuadé que notre société en est arrivée culturellement à promouvoir ces deux produits alors qu'ils devraient être accessoires à notre mode de vie si nous nous préoccupons de la santé des Canadiens et du bien-être de la société. Cette question me tient tellement à cœur qu'elle suffirait à elle seule à me faire appuyer le projet de loi. Toute hausse d'impôt ayant un effet dissuasif ou prohibitif mérite notre appui. Les recettes additionnelles qu'elle produit sont utiles au gouvernement, mais je dirais presque négligeables. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) fait signe que oui. Il tient beaucoup à ce que nous nous attaquions à ces problèmes de façon beaucoup plus directe afin que la société canadienne et tous et chacun de ses membres jouissent d'une bonne santé comme ils y ont droit et n'aient pas à subir les problèmes médicaux et sociaux résultant de la consommation abusive du tabac et des boissons alcooliques.

J'ai amorcé mes observations en laissant entendre que le débat avait des airs de revendication de paternité puisqu'on se demandait qui parrainerait le projet de loi. C'est avec intérêt que j'ai entendu le député de Hamilton Mountain dire qu'il ne se souciait vraiment pas de savoir qui aurait le mérite de faire valoir les idées que pourrait proposer le Nouveau parti démocratique, pourvu qu'elles soient mises en application. C'est tout ce qui compte pour son parti. Cela me rappelle une chose que feu ma mère, Patricia Boyer, avait l'habitude de dire: «Il n'y a pas de limites aux grandes choses que tu peux accomplir dans le monde si peu t'importe à qui on en accorde le mérite». Je ne sais pas qui veut prendre le mérite de la situation où nous nous trouvons en cette fin de 1984. Quant à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise, je dis qu'elles sont complexes au sens où elles comportent un très grand nombre de dispositions concernant des milliers d'aspects du commerce canadien. Nous ne discutons présentement que de quelques-unes d'entre elles. C'est un peu comme faire de la soupe: la recette peut englober n'importe quel ingrédient que l'on veut mettre dans la marmite. Pour présenter son projet de loi à la Chambre, le ministre a accompli un excellent travail en tâchant de prendre ce que le gouvernement libéral avait laissé derrière en s'en allant, plutôt piteusement, siéger sur les banquettes de l'opposition, et de récupérer ce qui pouvait l'être de ses budgets précédents.

● (1550)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne prétendons pas que l'un ou l'autre parti a le monopole de toutes les grandes idées et que l'un ou l'autre parti est totalement dénué d'idées positives sur la façon de régler les problèmes. Nous essayons de

grouper dans ce projet de loi des dispositions qui reflètent comme il se doit nos besoins de recettes supplémentaires et notre désir de les percevoir d'une façon équilibrée, juste et compatible avec l'idée qu'une majorité de Canadiens se font de la situation depuis deux ou trois ans, en se fondant sur les budgets antérieurs.

Il y a un dernier sujet que je voudrais aborder, monsieur le Président. Nous, de notre parti, déplorons qu'on ait empêché les Canadiens de préparer convenablement leur avenir, à cause de l'imprécision des programmes du gouvernement et de l'instabilité de sa politique monétaire et fiscale. Les auteurs des budgets libéraux précédents surtout, je crois, ont aggravé les conditions économiques, sinon directement par leurs mesures, du moins indirectement par leurs constantes volte-face. Ce qui était proposé une année comme un programme d'encouragement à la prospection pétrolière sous-marine, à l'investissement dans le cinéma canadien ou la construction domiciliaire était qualifié un an ou deux plus tard d'échappatoire par le ministre des Finances qui en avait pris lui-même l'initiative à la Chambre. Les Canadiens furent incités à agir d'une certaine façon à un moment donné; deux ou trois années après, on leur a reproché d'avoir abusé du régime fiscal à des fins personnelles. Ce sont ces changements perpétuels, ces attermoissements, cette incapacité du gouvernement libéral depuis dix ans à se fixer une orientation et à la conserver coûte que coûte, qui a amené depuis deux ou trois ans cette stagnation dans notre économie.

Je ne pense pas être partial en affirmant que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) a fixé une orientation précise. Il a redonné confiance à nos concitoyens qui se rendent maintenant compte que nous avons enfin un gouvernement à Ottawa, un gouvernement qui a pris les affaires du pays en main. Au contraire, et c'est ce que nous apprend par exemple l'ouvrage de Christina McAll-Newman, *The Grits*, les principaux ministres du cabinet libéral avaient confié à des hauts fonctionnaires le soin de définir à leur place les grandes orientations politiques. Lorsque surgissait un problème dans le domaine des transports ou de la circulation des données, en matière de douane ou dans tout autre domaine, le gouvernement précédent avait l'habitude de demander à des hauts fonctionnaires de déterminer la ligne à suivre.

Nous avons maintenant un gouvernement qui formule lui-même la politique. Nous essayons de redonner à la Fonction publique son rôle traditionnel: le gouvernement, à l'écoute de la population, définit la politique et la Fonction publique l'applique. C'est, je pense, l'attitude que laisse transparaître le projet de loi C-12. Car il y a une orientation précise. C'est, certainement un regroupement d'idées venues de tous les coins. En fait, il y a même, peut-être, des idées que le parti néo-démocrate avait proposées à la Chambre et qui, avec le temps, sont devenues respectables et se sont introduites ici à l'insu de tous.

Étant donné cette paternité, j'estime que ce projet de loi mérite l'appui unanime de la Chambre, car c'est le produit de tous. En conclusion, monsieur le Président, je demande un vote unanime en faveur du projet de loi C-12.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?